L'union

Numéro 160
Novembre/décembre 2014

la cgt
Union Régionale
Île-de-France

DESSIN RÉALISÉ PAR CHARB POUR L'AFFICHE CGT DU 1ER MAI 2010.

Union_160.indd 1 22/01/2015 11:22:50

Depuis plus de 30 ans, la Macif est partenaire des comités d'entreprise.

Notre longue expérience au sein de l'économie sociale nous a permis d'identifier vos besoins spécifiques et de développer une protection parfaitement adaptée.

La Macif est l'assureur privilégié des CE en France !

Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en Points d'accueil ou sur www.macif.fr

Macif - Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.

Editorial

Solidaires, lucides et revendicatifs !

La France est encore sous le choc des attentats de fanatiques qui ont assassiné 17 personnes, au nom d'une prétendue et redoutable pureté religieuse. Historiquement, nous savons où nous mène ce genre de dérive totalitaire. Rosa Luxembourg avait résumé la perspective pour l'humanité entre «le socialisme et la barbarie». Cette vision était peut-être prémonitoire. En tout cas, elle s'appuyait sur une analyse dialectique de l'histoire.

Pascal Joly
Secrétaire Général de l'URIF-CGT

Nous faisons partie intégrante de l'émotion qui s'est exprimée le 11 janvier et condamnons ces lâches assassinats. Mais, il ne faudra pas compter sur l'URIF CGT pour se fourvoyer dans l'union sacrée ! Tous ceux qui espèrent que nous allons nous enliser dans un consensus permanent capital/travail perdent leur temps, Emmanuel Macron compris... Son projet de loi est en filiation directe avec le pacte de responsabilité, il veut nous entrainer vers un véritable recul de civilisation.

Responsables nous le sommes, en combattant sans relâche ces projets liberticides au plan social ou politique. Le 26 janvier, l'URIF CGT avec d'autres organisations syndicales a appelé à une première riposte. Avec la perspective d'unir toutes les forces disponibles pour s'opposer aux reculs sociaux, démocratiques et politiques. Nous entendons contribuer à ce que la CGT rende visible sa vision de l'organisation de la société assise sur sa démarche revendicative. A sa place d'organisation syndicale, a toute sa place ! Et pendant ce temps, en Grèce, berceau de la démocratie, le peuple espère un nouvel ordre social et démocratique. Cette espérance est aussi la nôtre !

Salariés de tous les pays européens, unissons-nous !

Sommaire

Page 5 Bourses du Travail
On ne touche pas !

Pages 6-7 : Protection sociale.
Oui au tiers payant généralisé.

Pages 8-9 : Médecine du travail.
Une nouvelle fois dans l'oeil du cyclone

Pages 10 à 13 : CESER
Interventions du groupe CGT

Pages 14 : International
Cuba

L'Union est édité par l'Union Régionale CGT Île-de-France
263 rue de Paris, case 455 - 93514 Montreuil cedex.
E-mail : urif@cgt.fr
www.urif.cgt.fr .
01 55 82 88 00
Directeur de la publication : Jean-Michel Bruley .
Bimestriel N° 160
Novembre/décembre 2014
1,55 euro.
Conception, crédit photo et infographie : Urif CGT sauf mention particulière.
Une : Charb
Numéro de Commission paritaire: 1019 S 06229
Impression : Alliages-CI
115, av Raspail - 94250 Gentilly 01 41 98 37 97.

Union_160.indd 3 22/01/2015 11:23:00

Syndicats, solidarité, conseils, écoute, droit du travail, éducation populaire, culture, société civile, entraide, lutte, égalité des droits, débats, démocratie sociale, justice...

LES BOURSES DU TRAVAIL SONT NOTRE BIEN COMMUN

DÉFENDONS-LES !

la cgt
Union Régionale Île-de-France

Frédo©

Union_160.indd 4 22/01/2015 11:23:05

Bourses du travail:

On ne touche pas !

Bourses du travail

Depuis les dernières élections municipales, nous assistons à une remise en cause des locaux syndicaux, maisons des syndicats, bourses du travail et des subventions accordées localement, dans les villes qui ont basculé à droite.

C'est le cas dans plusieurs départements d'Île-de-France. Au Blanc-Mesnil en Seine St Denis, le maire a expulsé les organisations syndicales locales et mis fin à la subvention attribuée à la bourse du travail entrainant le licenciement de ses 2 salariés.

Un important travail en direction des salariés du privé était mené depuis 1967, date de la création de la bourse du travail. C'est un mépris vis-à-vis du monde du travail et des salariés !

D'autres menaces d'expulsions sont en cours dans ce département, comme à Bobigny et St Ouen, où il s'agit de poursuivre et amplifier l'action pour le maintien de ces lieux d'accueil, de formation et d'organisation des salariés. La riposte s'organise pour élever le rapport de force : pétition, lettres ouvertes, actions juridiques et interpellations des préfets.

Même situation et mêmes méthodes en Seine et Marne, même si l'attaque des locaux syndicaux n'est pas nouvelle dans ce département ancré à droite. Les militants ont gagné le maintien d'une Union Locale à Montereau, dans d'autres locaux certes, mais qui, ayant obligé à un changement de mode de fonctionnement, a permis la réalisation d'adhésions et l'implantation de nouvelles bases syndicales.
Un exemple de lutte à suivre car les ULs de Chelles et Marne la Vallée risquent aussi d'être expulsées.

Les salariés n'ont rien à gagner de la disparition des bourses du travail reconnues d'intérêt général !

Si l'on y ajoute la recrudescence des discriminations, il y a urgence et nécessité à organiser l'action avec les syndicats du territoire, l'UD et l'URIF. Ne pas laisser faire cette remise en cause du droit et de la présence syndicale de proximité. C'est un enjeu pour toute la CGT.
Avec les coups portés à la justice prud'homale et le projet de la loi Macron, c'est une offensive de plus contre le monde du travail remettant en cause la démocratie sociale, portant atteinte aux droits et intérêts des salariés et contre le syndicalisme dans son ensemble.

Les locaux de l'UD95 sont aussi sur la sellette ! Le Conseil Général du Val d'Oise a décidé dans le cadre d'une opération immobilière d'expulser les syndicats du département dès février 2015. Cette décision est inacceptable. La riposte unitaire se construit : rassemblement, pétition... L'amplification du mouvement est un enjeu régional pour la défense de nos droits en région, notre intérêt collectif.

Exigeons ensemble le retrait du projet de vente de la maison des syndicats pour le respect de nos droits fondamentaux de nous organiser, de nous défendre et de lutter pour la satisfaction de nos revendications.

Cette bataille, comportant des temps forts, dont le blocage de l'accès au Conseil Général au mois de décembre, continue avec la manifestation organisée à Cergy Pontoise le 29 janvier à laquelle l'URIF appelle à participer. Il s'agit tous ensemble de gagner l'opinion publique, l'engagement des militants pour le maintien de la bourse du travail dans ce département.

Camille Montuelle

" Les salariés n'ont rien à gagner de la disparition des bourses du travail reconnues d'intérêt général !"

Union_160.indd 5 22/01/2015 11:23:07

Protection sociale

Oui au tiers payant généralisé !

" Tous concernés, il y a urgence à se mobiliser"!

En ce début d'année les chiffres sont têtus, ils confirment que les riches ont tous accès aux soins, fréquentent les cliniques privées et paient largement les dépassements tarifaires exorbitants des médecins libéraux quand dans le même temps les pauvres renoncent de plus en plus aux soins pour des raisons financières.

27.6% de la population reconnait renoncer aux soins pour des difficultés financières et cette inégalité d'accès est encore plus forte dans les villes : 37% de la population dans les villes de plus de 100 000 habitants déclaraient ainsi avoir « reporté » un besoin de soins en 2014 pour raison de coût impossible à assumer.

Dans ce contexte d'inégalité sociale, la «grève» des médecins libéraux entre les fêtes de fin d'année et depuis le 5 janvier l'arrêt des remboursements des consultations par télétransmission avec la Carte Sésam vitale des assurés sociaux pénalisent d'abord les populations les plus fragiles.

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et les Caisses Primaires sont dans l'incapacité de gérer l'arrivée massive de remboursements via les feuilles de soins papiers. Actuellement le délai de télétransmission et de

Union_160.indd 6 22/01/2015 11:23:08

remboursement à l'assuré social est de 5 jours, il pourrait être de plusieurs semaines voire plus de 2 mois si les services de l'assurance maladie devait faire face à un afflux de feuilles papiers. Il ne faut pas oublier que ces dix dernières années 16 000 emplois ont été supprimés dans l'ensemble des CPAMs, de véritables plans sociaux qui mettent à mal l'équilibre fragile de la gestion de l'ensemble des missions de l'assurance maladie.

Que contestent les médecins ? La mise en œuvre du tiers payant dans les cabinets médicaux, plus de paiement de la consultation par le malade mais un remboursement du professionnel de santé par l'assurance maladie et les organismes complémentaires. La mise en œuvre d'un tiers payant généralisé est approuvée par la CGT qui condamne ce mouvement. Le tiers payant généralisé est une avancée sociale évidente pour répondre aux difficultés financières des patients et lutter contre les inégalités sociales d'accès aux soins.

En pleine crise économique et sociale refuser la mise en œuvre de cette mesure n'est pas admissible. De quoi ont-ils peur ? Certains professionnels veulent peut être en refusant le tiers payant dans leur cabinet ne pas rendre encore plus visible leurs dépassements d'honoraires qui deviendrait le seul paiement exiger aux malades. En Ile de France ces dépassement tarifaires des médecins en secteur 2 sont de plus en plus fréquents et sont un véritable frein à l'accès aux soins de premiers recours des citoyens. Ces honoraires exorbitants expliquent d'ailleurs en partie l'afflux vers les urgences hospitalières franciliennes.

Bien sûr que la mise en œuvre du tiers payant généralisé est possible par l'assurance maladie, il est d'ailleurs déjà pratiqué par un grand nombre de professionnels de santé installés en ville : les infirmières, les kinésithérapeutes, les orthophonistes… sans oublier les pharmacies, les cabinets de radiologie ou les laboratoires d'analyses médicales.

Faut-il rappeler que les médecins libéraux en plus de la tarification à l'activité bénéficient d'une prise en charge de leurs cotisations sociales par l'Assurance Maladie, d'un financement de leur formation continue par l'Assurance Maladie et d'une rémunération particulière en moyenne 5000 euros/an en lien avec leurs objectifs de Santé Publique financée également par l'Assurance Maladie.

La CGT peut entendre le malaise exprimé par des médecins généralistes et leur volonté de travailler autrement. Depuis des années nous proposons une autre organisation du système de Santé, une redéfinition de la place de la médecine de ville et une organisation des soins de premiers recours ou les Centres de Santé seraient au cœur de la prise en charge des besoins de santé primaires et de la prévention de la population. C'est la création d'un véritable réseau d'établissements publics sanitaires et médico sociaux que la CGT revendique sur l'ensemble du territoire.

Anne Le Loarer

Union_160.indd 7 22/01/2015 11:23:13

Santé au travail

La médecine du travail une nouvelle fois dans l'oeil du cyclone ?

" La Santé au Travail est une et indivisible".

A la « faveur » de la loi MACRON, la Médecine du Travail risque une nouvelle fois de disparaître des dispositions qui sont loin d'être anodines, il s'agit de la simplification et du devenir de l'aptitude ou l'inaptitude des salariés à leur poste de travail.

La Médecine du Travail devait faire partie de la loi MACRON. Elle a été retirée de celle-ci presque dans les dernières minutes suite à la publication des exigences d'une partie du patronat et de certains Services de Santé au Travail et à la levée de bouclier de Médecins du Travail et de toutes les organisations syndicales hormis la CFDT.

Ce retrait ne veut pas dire abandon, car en fait il y aura un retour en force dans la loi Santé qui sera publiée en début de cette année.

Afin de donner une apparence de dialogue avec les «partenaires sociaux», nous voici une nouvelle fois invités à nous exprimer sur le devenir de la Médecine du Travail qui aura de lourds impacts sur la Santé au Travail.

Il s'agit d'une mission gouvernementale « Aptitude et Médecine du Travail » diligentée par les Ministères de la Santé et du Travail qui risque de se focaliser sur des exigences du patronat. Celui-ci poursuit son opération de destruction de la cohérence des actions en matière de la Santé au Travail alors que le seul gage d'efficacité est la complémentarité et les moyens qui doivent y être attribués.

Du suivi médical à une vraie politique de prévention jusqu'à la réparation, du suivi post professionnel à la prise en compte de la pénibilité, il ne peut y avoir de séparation. La Santé au Travail est une et indivisible.

Mais cela nécessite des moyens tant du point de vue humains que politiques.

Politiques : c'est-à-dire avec une réelle indépendance vis-à-vis du patronat, mais également vis-à-vis des autres pouvoirs notamment gouvernementaux qui depuis des années recherchent des économies à tout prix et/ou font l'écho des revendications des patrons. La situation actuelle est un mélange des deux handicaps pour le monde du travail.
Sans être une panacée, le paritarisme et le retour à la Démocratie sont une des voies incontournables à condition qu'elles s'appliquent à l'ensemble du processus.

Moyens humains : il est

Union_160.indd 8 22/01/2015 11:23:14

à noter que toutes les réformes, modifications législatives se sont faites dans le but de faire des économies, ou encore dans l'objectif de faire disparaître des obligations sous prétexte qu'elles ne fonctionnaient pas ou ne répondaient pas aux objectifs.
Les modifications servant alors de « cache misère » ou se revêtant des habits de la modernité et d'ajustement à des nouvelles réalités.

Malheureusement, au fil des changements, des abandons, les situations ne font qu'empirer.

- Le report de la visite annuelle d'un an à deux ans, se traduit aujourd'hui à des rythmes avoisinant les 4 ans,
- La dernière réforme qui devait mettre en place une politique de prévention est subordonnée de compensations, d'assouplissements et de dérogations.

Au regard de l'expérience que nous avons et du travail réalisé par l'URIF CGT (près de 50 membres désignés, formés avec un suivi régulier) nous constatons des conséquences préoccupantes :

- particulièrement pour les salariés les plus exposés et qui ont le moins de possibilités de s'organiser: précaires, salariés des TPE/PME, voient encore moins le Médecin du Travail et pour l'instant, ils n'ont toujours pas vu un membre des équipes pluri disciplinaires.
- La pénurie des médecins du travail ne fait que s'aggraver, d'autant plus que le nombre des Services autonomes ne fait que d'augmenter et qu'ils pillent sans vergogne les SSTIE.
- La politique d'agrément se fait dans l'hypocrisie la plus totale, les Services signent des engagements impossibles à tenir (pour la plupart ils ne peuvent pas faire autrement),
- Les CPOM, qui devaient « révolutionner » ont certes mobilisé les équipes, mais uniquement pour obtenir la conclusion de ceux-ci.

Dernier point, le paritarisme de façade qui devait modifier les rapports entre les Services et les représentations des salariés tournent au naufrage. Malgré des avancées dans certains Services avec des relations correctes avec les Directions, les représentants sont souvent considérés comme des spectateurs ou sont simplement informés.

On voit depuis quelques mois, une partie du patronat avec l'aide de certains services et de certains membres d'autres organisations, faire la chasse aux membres CGT qui veulent imposer un fonctionnement conforme à la législation. Ils mettent tout en œuvre pour les empêcher en utilisant quelques fois des méthodes de voyou.

La Direccte, de son côté tente d'intervenir mais se trouve relativement démunie pour intervenir.

La législature précédente qui a engagé la réforme en donnant le bon rôle au patronat et le gouvernement actuel qui l'applique refuse de mettre en cause «leur amour de l'entreprise» et donc ne donne aucun moyen coercitif vis-à-vis du patronat et de leurs organisations.

C'est donc dans ce cadre, que la CGT est consultée sur le devenir de l'aptitude et donc de l'inaptitude au travail dans ce contexte défavorable.

La CGT, depuis longtemps s'est exprimée sur cette question et n'a jamais caché (comme beaucoup d'autres) qu'il était évident que le fait qu'un Médecin du Travail soit tenu à de telles déclarations a autant d'avantages que d'inconvénients.
Mais, dans l'état actuel des choses et au regard de ce qui se passe réellement pour de nombreux salariés, on ne peut plus accepter de changements aussi profonds sans qu'il y ait une transformation profonde de tout le système que recouvre la Santé au Travail et par répercussion de la Santé Publique.

Ainsi, les volontés répétées de réduction des moyens pour les représentants du personnel et particulièrement en matière de CHSCT ne sont pas non plus rassurantes. C'est en fait pièce par pièce que tout le système est déconstruit alors qu'il faudrait au contraire reconstruire sur des bases où la démocratie rependrait sa place.

A la question, qu'est-ce qu'on fait ?
Nous ne pouvons plus donner l'aval sur des changements sans avoir aucune assurance sur des engagements en matière de moyens. Nous ne pouvons pas non plus donner un accord sur la disparition de dispositions sans savoir par quoi elles vont être remplacées surtout à partir du moment où le but recherché est : la simplification !

Par ailleurs, le sujet a des implications multiples qui concernent toutes les branches de la Sécurité Sociale. Peut-être serait-il nécessaire d'entamer une réflexion profonde entre tous les acteurs CGT concernés (Médecins du Travail, membres des Services de Santé, représentants des CARSATs, de la CNAV, Inspecteurs du Travail) afin de réfléchir et proposer des pistes revendicatives et les faire connaître.

" C'est en fait pièce par pièce que tout le système est déconstruit alors qu'il faudrait au contraire reconstruire sur des bases où la démocratie rependrait sa place. "

Union_160.indd 9 22/01/2015 11:23:15

CESER

L'activité du groupe CGT lors des plénières du CESER Île-de-France.

Plénière du Jeudi 13 Novembre 2014

La Région Île-de-France dans la nouvelle donne des politiques de l'habitat Perspectives à l'automne 2014

Vincent Gautheron au nom du groupe CGT

Les membres de la délégation CGT, et notamment ceux qui ont participé aux travaux permettant la présentation de ce rapport, tiennent à saluer la qualité du travail rendu. Pourtant, un sentiment de frustration accompagne ce dossier.

D'une part car notre auto-saisine relève du travail de prémonition sur un avenir qui nous échappe. En effet, pour l'heure, le législateur ne s'est toujours pas prononcé sur l'acte III de la décentralisation et donc sur les compétences qui incomberont demain aux collectivités territoriales.

Par conséquence, nous nous demandons si une fois la loi adoptée, nous nous dirigerions vers une nouvelle auto-saisine afin de mettre en adéquation nos propositions avec le nouveau cadre institutionnel ?

D'autre part, la réalisation d'un projet dépend certes des moyens mais aussi et surtout de la volonté de le concrétiser. Et c'est là que le bât blesse !

Malgré toute la force des éléments de langage déployés, la volonté réelle du gouvernement de faire du logement une priorité n'est pas au rendez-vous bien au contraire :

- Lors du congrès HLM de septembre dernier, le Premier Ministre a confirmé le désengagement de l'Etat dans la construction de logements sociaux et le transfert aux organismes HLM du financement pour la construction de projet,

- Absence réelle de renforcer les sanctions à l'encontre des élu-e-s qui pour des raisons idéologiques refusent de construire du logement social,

- Elaboration de la loi sur les Métropoles dont la genèse est la mise en compétition des territoires et de leurs habitants en vue notamment de faire de Paris un challenger de Londres et Berlin. Les notions de mixité sociale et de solidarité entre les populations et les territoires brillent par leurs absences,

- Enfin, comment ne pas faire état de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par les Collectivités Territoriales. Par ce geste, l'Etat refuse d'investir dans l'avenir. Rappelons que les collectivités territoriales assurent 72% de l'investissement public qui crée plusieurs milliers d'emplois directs mais aussi et surtout indirects notamment dans le BTP. Ainsi, en plus d'accroître le nombre de chômeurs, l'Etat leurs refusent d'accéder à un toit.

Plénière du 11 décembre 2014

Relatif au budget 2015 de la Région

Intervention Alain Landré au nom du groupe CGT

L'avis qui nous est aujourd'hui proposé s'inscrit dans ce l'on pourrait appeler l'esprit du CESER c'est-à-dire la conclusion d'un débat nourrit, riche des appréciations des uns et des autres pour construire, in fine, un texte où les différentes sensibilités peuvent trouver leur place sans y vouloir chacune toute la place !

C'est ce que nous appelons la recherche du consensus qui se doit d'être la conclusion d'un débat et non pas son apriori.

" Malgré toute la force des éléments de langage déployés, la volonté réelle du gouvernement de faire du logement une priorité n'est pas au rendez-vous bien au contraire ."

Union_160.indd 10 22/01/2015 11:23:16

Notre groupe votera cet avis. Venons-en au budget.

Tout d'abord, la CGT se félicite de la mise en place du passnavigo pour les usagers des transports Franciliens.

Cette mesure de justice sociale et territoriale permettra aux abonnés des transports de voyager pour un tarif unique de 70 euros.

Ce dispositif proposé dans l'adresse, du 24/11/14, adresse conjointe de la Région Ile de France et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, au premier ministre Manuel Valls a été rendu possible par le vote des députés d'une augmentation (maximale) du «versement transports» de 0,13 % vendredi dernier.

Ce courrier chiffrait pour les entreprises « une baisse des charges pour les entreprises franciliennes comprise entre 70 et 80 millions d'euros du fait de la diminution des frais de transports pris en charges à 50 % par les employeurs ».

D'autre part, en septembre prochain, les usagers Franciliens pourront ainsi n'avoir plus qu'une zone de transports contre 5 depuis des décennies ce qui ouvrira la porte à des économies significatives pouvant aller jusqu'à 40 euros tous les mois pour ceux d'entre eux qui aujourd'hui payent plus de 113 euros pour les 5 zones.

Sur le budget 2015, nous rappelons la position de notre groupe concernant le financement de la dette et nous contestons encore et encore l'obligation faite à l'Etat et aux collectivités territoriales de se financer sur les marchés financiers plutôt que directement à la BCE.

Cet enrichissement des banques sur le dos des contribuables est inacceptable.

La dîme bancaire, financée par le citoyen, générée par le delta entre les taux d'intérêts de la BCE et ceux des marchés et qui se compte en centaines de milliards depuis des années ne semble pas passionner tous ceux qui nous ressassent que l'impôt tue l'impôt.

Plus globalement, à la lecture des contributions des commissions, nous constatons des approches qui nous conduisent à des paradoxes qui pourraient, à terme, nous conduire à une schizophrénie chronique.

Nous constatons que des volontés s'expriment sur les besoins de crédits supplémentaires sur le budget de fonctionnement, comme c'est le cas par exemple pour le tourisme (+ 10%) alors que nous réaffirmons par ailleurs que la Région se doit de faire des économies de fonctionnement afin de dégager une épargne brute qui permette de financer les politiques d'investissement et qui soit en capacité autant que faire se peut de limiter le recours à l'emprunt, niveau d'emprunt augmente une dette qui nous interroge particulièrement.

Nous touchons ici les limites des politiques d'austérité que nous contestons.
En effet alors qu'une baisse, pour les collectivités territoriales des concours de l'Etat de 11,3 milliards d'euros sur 3 ans est mise en place et qui intervient après celle du gouvernement précédent, les conséquences commencent à se faire jour tant en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, le budget construit avec 80 % de dépenses obligatoires, les compétences non obligatoires verront à coup sur leurs capacités fragilisés comme l'avis le pointe à juste titre, ce qui générera et accentuera les déséquilibres sociaux régionaux que nous constatons alors que de nombreuses organisations de notre CESER soutiennent au plan national les politiques d'austérités visant à réduire déficit et dette au détriment des besoins sans cesse croissant des population d'Ile de France qui quelque soient leurs revenus s'appauvrissent.

Concernant l'investissement, le poids des inscriptions budgétaires obligatoires conjuguées aux baisses des aides de l'état vont probablement, pour les exercices à venir, exposer la Région au risque d'un effet ciseaux en fonctionnement qui se traduira aussi par une baisse de l'épargne brute et une hausse des emprunts, qui ne peut pas être infinie, posant ainsi la question du financement de l'investissement et de son volume aux regards des nécessités et des besoins.

D'autant que l'Etat ne pourra pas suppléer les collectivités territoriales ce qui conduira à l'abandon pur et simple de certaines catégories de la population francilienne, des plus démunies juste qu'aux classes moyennes

Alors que les tenants des reformes territoriales passées et en cours prétendaient, et aujourd'hui prétendent, réduire des inégalités sociales qui sont particulièrement criantes en Ile de France.

Face à cette situation alarmante nous ne souscrivons pas à la suppression de la clause compétence générale pour les Régions mais au contraire

" Cet enrichissement des banques sur le dos des contribuables est inacceptable."

Union_160.indd 11 22/01/2015 11:23:17

et comme le précise l'avis, nous souhaitons que des dispositifs de recettes autonomes et dynamiques soient définis pour les Régions afin que celles-ci soient encore et toujours en capacité de donner du sens et donc de la légitimité à ses politiques régionales en répondant aux besoins des franciliennes et franciliens.

Plénière du 13 novembre 2014

Avis sur L'opportunité d'une candidature de Paris/Ile-de-France à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

" Comment ne pas évoquer M. Mittal qui a porté la flamme olympique pour la modique somme de 18 millions d'euros ? "

Déclaration de Tancrède Motta au nom du groupe CGT

La Délégation CGT a apprécié le travail de la Commission mené dans les conditions dramatiques que nous savons. Il nous est soumis au final un rapport et un avis favorable à la candidature de Paris pour l'organisation des JO de 2024, qui reflète l'enthousiasme sincère de la majorité de la Commission à cette perspective. Cependant, tout en respectant cet engagement, nous émettons de fortes réserves pour les raisons que nous vous proposons de synthétiser dans cette déclaration qui expliquera aussi notre refus de participer au vote.

Il est vrai qu'aujourd'hui toute approche critique de l'idéologie sportive est devenue assez peu audible. Nous constatons une grande adhésion sans réserve à toute grande compétition de niveau mondial notamment, pour les plus mobilisatrices, la Coupe de monde de football et les JO avec un véritable déferlement médiatique.

Pourtant, puisque c'est le débat aujourd'hui, l'organisation même de ce qui est convenu d'appeler l'Olympisme nous pose d'emblée question.

Car il s'agit certes de poser une candidature, mais auprès de quelle instance, voilà une question qui mérite d'être abordée.

Le CIO est pour le moins une organisation opaque, qui ne rend de compte à personne notamment sur l'argent qu'elle brasse. Et pourtant, sans aucune légitimité démocratique, elle est en mesure d'imposer ces vues à des Etats souverains qui frétillent à l'idée de remporter la compétition dite de l'organisation des JO.

Par ailleurs, le CIO accepte d'être le vecteur/soutien de grands groupes internationaux réalisant de substantiels bénéfices grâce à leurs liens étroits avec cet annonceur sans égal que constitue le CIO. Comment ne pas évoquer M. Mittal qui a porté la flamme olympique pour la modique somme de 18 millions d'€ ?

Que ce soit les équipementiers sportifs ou le CIO, ni les uns, ni les autres n'ont fait preuve jusqu'ici de réelles préoccupations ni pour les droits sociaux des salariés, notamment ceux qui fabriquent des produits sportifs à bas coûts mais revendus à prix d'or sur les marchés des pays développés ni pour les droits de l'homme et du citoyen qui passent manifestement après le droit du sportif à concourir et celui du spectateur à s'esbaudir de l'exploit et de la performance sportive. Vous comprendrez que nous sommes rétifs à entrer dans le jeu du CIO en se pliant à ses règles alors qu'il incarne ce que nous estimons le plus détestable dans notre civilisation mondialisée, à savoir un affairisme effréné sous le couvert de bons sentiments.

Nous n'ignorons pas la valeur éducative du sport et sa participation à l'épanouissement des individus. Mais, nous parlons ici de tout autre chose : de l'affairisme du CIO, du travestissement idéologique permis par le sport de compétition. Car il y a bien un fossé entre l'idéal olympique et la réalité du sport de compétition. Et plus le niveau de compétition est élevé, plus l'écart s'accroît.

Il ne nous semble pas pertinent de proposer à la jeunesse des exemples de tricheries, de fortune indécente de sportifs par rapport à leur contribution sociale réelle mais aussi de déchaînements chauvinistes comme par exemple les commentaires passionnés sur le tableau des médailles.

Il n'est pas évident que l'organisation des JO apporte un surcroît de bien-être à la collectivité.

Dans le rapport, il est fait mention du succès des Jeux de Londres présentés comme exemplaires notamment en termes de réhabilitation urbaine En fait de réhabilitation, par exemple, un quartier entier

Union_160.indd 12 22/01/2015 11:23:17

a été cédé pour un quart de sa valeur à une société suédoise de meubles en kit qui l'a aménagé en vue d'y faire venir une population aisée qui antérieurement ne se serait pas risquée dans les parages. Où donc ont été relogés les classes populaires de ces quartiers dits réhabilités ? Si les bénéfices à long terme des JO se résument à la gentrification des rares quartiers populaires de Paris, vous nous permettrez de trouver cette perspective peu enthousiasmante.

Mais il est vrai que l'organisation des JO à Paris ne devrait pas bouleverser l'urbanisation car il faut seulement, excusez du peu, construire un village olympique et un complexe aquatique. Il ne semble pas que ces deux ouvrages entrent dans les plans de la municipalité, présentés dernièrement.

L'expérience montre que les profits tirés de l'organisation des JO sont privés mais les pertes sont socialisées.

Ainsi, ni dans l'esprit de l'Olympisme tel qu'il se développe, ni dans l'organisation internationale de l'Olympisme, ni dans les réalisations concrètes des JO, nous ne trouvons matière à une franche adhésion à la perspective d'une telle épreuve, à savoir l'organisation des JO, pour notre Capitale et sa Région. D'autant que la candidature même a déjà un coût non négligeable.
Justement, nous avons relevé dans le rapport que les investissements devaient être estimés non pas sur des critères de calculs économiques mais sur la dynamique qui les portaient. Si cette perspective est acceptable pour les JO, nous pensons que les mêmes investissements nécessaires dans les transports, les infrastructures éducatives, les crèches enfin bref tout ce qui concoure au bien être des habitants de la Région devrait être aussi estimé à la même aune même si cet ensemble n'apporte aucun prestige international particulier à Paris, sa Région et ses élus. Nous avons été alertés du sous équipement notoire de l'Ile de France en matière de sport. A de grands stades olympiques, nous préférons des terrains de sport, des gymnases rénovés, bref des lieux de sport et non de spectacle de sport.

Nous ne manquerons pas de relever que tout ce qu'il serait possible de faire pour 15 jours de JO devrait l'être pour le quotidien de millions de salariés. Et nous ne manquerons pas non plus de mettre en balance les engagements financiers des entreprises pour les JO avec leur politique de revalorisation des salaires.
Enfin, un aspect crucial de la question de la candidature : la volonté de la municipalité parisienne de la porter. D'après nos informations, l'Etat et le mouvement olympique français sont partisans d'une telle démarche étant entendu que les autorités de l'Etat ont découragé tout autre candidature française. Il s'agirait donc de faire pression sur la Mairie de Paris pour l'amener à porter sa candidature car seules les candidatures des villes sont validées et non celle de Région. La Mairie nous semble-t-il s'est exprimé assez nettement sur cette question, la Première magistrate a même indiqué que les JO à Paris n'étaient pas dans son programme.
Etant donné notre propre appréciation de la foire olympique, nous ne participerons pas à cette aimable conspiration de lobbying. Par ailleurs, nous n'opposons pas la candidature à l'organisation des JO et celle à l'exposition universelle car même si ces deux candidatures ont des implications d'investissement communs, elles ne sont pas de même nature car elles ne portent pas du tout le même sens. Et donc choisir l'expo universelle et non pas les JO a pour nous une signification politique quant aux conceptions de ce qui rassemble l'Humanité. L'échange culturel au sens large ou la compétition pour définir le «meilleur», voilà la différence.

En conséquence, la délégation CGT n'apporte aucun amendement à l'avis présenté ce jour qui milite pour une candidature de Paris pour l'organisation des JO 2024 en y précisant les conditions. Nous adhérons pourtant à une partie de ces conditions tant en matière de transport, d'accueils des touristes, par exemple car elles participent à l'amélioration de la qualité de vie en Ile de France mais peuvent se concevoir aussi hors du contexte de candidature olympique comme nous l'avons indiqué précédemment.
La CGT porte des valeurs de fraternité et d'humanisme et revendique des Jeux olympiques réellement festifs dégagés de la tutelle de la marchandisation et de la finance.

Les instances nationales de la CGT auront l'occasion de s'exprimer sur la candidature de Paris pour les JO 2024 car ce dossier a d'évidence une ampleur nationale. Toute prise de position est pour l'heure prématurée.

Aussi, la CGT ne participera pas au vote de l'avis aujourd'hui soumis.

" L'expérience montre que les profits tirés de l'organisation des JO sont privés mais les pertes sont socialisées . "

Union_160.indd 13 22/01/2015 11:23:18

International

Cuba si !

Retour sur la dernière délégation de l'URIF CGT.

Tout au long du séjour du 16 au 24 novembre 2014, rencontres débats avec les dirigeants de la CTC (nationaux et locaux) se sont alternés avec des visites d'entreprises et d'échanges très intéressants.

En premier lieu pour mieux connaitre la réalité, en effet, le pilonnage idéologique présentant l'économie capitaliste comme la seule viable a besoin d'être contesté au travers d'autres expériences sans laisser caricaturer ce qui est à l'œuvre à cuba.

Les échanges avec la CTC montrent combien la confrontation d'idées et les réflexions communes pour que le syndicalisme trouve sa place dans la diversité des sociétés où il assume sa responsabilité.

Avec les réformes en cours à Cuba, il y a besoin d'expériences réciproques. Nous avons pu constater dans la discussion avec le représentant du Parti Communiste Cubain que ce qui lui paraissait évident et conforme à l'intérêt du pays, ne l'était pas forcément pour le peuple !!
Nous pouvons aider à ce que le syndicalisme reste campé sur le terrain des besoins et joue un rôle de contre-pouvoir constructif.

- La visite de l'hôpital à Santa Clara et l'établissement d'entretien du matériel ferroviaire sont très instructives et pas seulement sur la question de l'activité.
Nous avons pu constater que la question des salaires et de leurs hiérarchies en fonction des responsabilités et qualifications étaient un vrai sujet.

Deux initiatives concrètes peuvent être envisagées :

o Concernant l'imagerie médicale avec Thalès avec la proposition d'une rencontre avec les syndicats

o Concernant la coopération et la formation en matière de santé avec un contact avec la fédération santé.

Les dernières nouvelles concernant l'éventuel assouplissement du blocus pourraient aider :

- Sur l'entretien du matériel ferroviaire, un contact avec la fédération des cheminots pourrait permettre d'évaluer ce qu'il est possible de faire concrètement.
Pourquoi ne pas envisager une rencontre avec ses trois fédérations peut être plus pour faire le point sur l'état des coopérations respectives avec Cuba et s'attacher à unir nos efforts de façon plus cohérente.
Nous avons pointé plusieurs étapes.

La première étant une rencontre avec l'ambassade pour faire un compte rendu de notre visite. La seconde de relancer les camarades de la CTC qui devaient par retour de courrier nous faire parvenir un état détaillé de leurs besoins.

Union_160.indd 14 22/01/2015 11:23:18

Halte au harcèlement numérique !
Pour un droit à la déconnexion
la cgt
INGÉS CADRES TECHS
UGICT
La référence syndicale
ugict.cgt.fr/deconnexion
Pour un droit à la déconnexion
la cgt
Union Régionale Île-de-France

Non au recyclage des idées. Oui au recyclage du papier.

La force de tous les papiers, c'est de pouvoir être recyclés
au moins cinq fois en papier. Cela dépend de chacun de nous.
www.recyclons-les-papiers.fr

Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.
Trions mieux, pour recycler plus !

La presse écrite s'engage pour le recyclage
des papiers avec Ecofolio.

ecofolio

Union_160.indd 16 22/01/2015 11:23:23